



TARIF 2024

Honoraires de négociation

Prix du bien	TARIF Mandat simple jusqu'à	Mandat exclusif
Moins de 100 000€	5 000€	Diagnostics offerts
De 100 001€ à 149 999€	7 000€	Diagnostics offerts
De 150 000€ à 199 999€	8 000€	Diagnostics offerts
De 200 000€ à 249 999€	10 000€	Diagnostics offerts
De 250 000€ à 299 999€	12 000€	Diagnostics offerts
De 300 000€ à 349 999€	14 000€	Diagnostics offerts
De 350 000€ à 399 999€	16 000€	Diagnostics offerts
De 400 000€ à 449 999€	18 000€	Diagnostics offerts
De 450 000€ à 499 999€	20 000€	Diagnostics offerts
De 500 000 à 549 999 €	22 000 €	Diagnostics offerts
De 550 000 à 599 999€	24 000 €	Diagnostics offerts
De 600 000€ à 699 999 €	26 000 €	Diagnostics offerts
De 700 000 € à 799 999 €	28 000 €	Diagnostics offerts
+ De 800 000 €	3,5%	Diagnostics offerts

Honoraires d'avis de valeur : 120€ TTC / gratuit en cas de mise en vente

Honoraires de Location et de Gestion

Pour les Baux d'habitation :

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

Pour les logements en autre zone :

- Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : 5€ TTC / m2 part. Locataire et 5€ TTC / m2 part. Propriétaire. Soit 10€ TTC au total / m2 dans la limite d'un mois de loyer hors charge.
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC / m2 part. Locataire et 3€ TTC / m2 part. propriétaire

Pour les logements en zone tendue : ajout de 1€ TTC / m2 pour le locataire et le propriétaire par Rapport au tarif autre zone.

(Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure Inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire annuellement).

Pour les Baux commerciaux et professionnels :

20% TTC du montant du loyer TTC annuel Hors charges + frais de rédaction du bail équivalent à un mois de loyer HT + TVA à la charge du preneur.

Honoraires de location saisonnière :

25% du montant du loyer avec un minimum de 240€ TTC.

Honoraires de gestion avec suivi travaux :

7% TTC des sommes encaissées (loyer + charges)

Assurance Garantie Loyer Impayés :

2,7 % TTC des sommes encaissées (loyer + charges)